

DÉPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE LILLE CANTON DE TEMPLEUVE COMMUNE DE GENECH	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 20 MARS 2023
--	--

Référence
DEL.008-2023

Objet de la délibération
Fixation du nombre des Commissions Municipales et désignation des membres des Commissions

Membres du Conseil Municipal
En exercice : 23
Présents : 19
Qui ont pris part au vote : 23

Date de la convocation
15 mars 2023

Date de publication
23 mars 2023

Vote
A l'Unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-trois, le vingt du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au sein de la salle polyvalente de Genech, sous la présidence de Madame Anne WAUQUIER, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, le quinze du mois de mars deux mil vingt-trois, conformément à la Loi.

Présents : Anne WAUQUIER, Maire – Pierre DORCHIES, Laurence DUPISSON, David MERLIN, Hélène SOULARD, Gautier MARSON, Stéphanie BLANCHARD, Adjoint – Jean-Christophe CARLIER, Jacques DEGRAEVE, Hervé GUYON, Guillaume LABARRE, Isabelle LEPOUTRE, Fleury LOYEZ, Hugues MALFAIT, Milva MASSE, Patricia MOISSETTE, Emmanuelle PASCAL, Virginie RENARD, Francisco SERRA, Conseillers Municipaux.
Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Sophie BERQUÉ qui donne pouvoir à Stéphanie BLANCHARD ; Hervé CAPELLE qui donne pouvoir à Pierre DORCHIES ; Stéphanie GERNEZ qui donne pouvoir à Gautier MARSON ; Pascal GRULOIS qui donne pouvoir à Patricia MOISSETTE.

A été nommé secrétaire de séance : Gautier MARSON.

DÉLIBÉRATION N°008-2023 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FIXATION DU NOMBRE DE COMMISSIONS ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS.

Sur rapport de Madame la Maire ci-dessous :

Conformément à l'Article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des Commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'Administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Les Commissions Municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux et leur composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'Assemblée Communale.

La Maire est la Présidente de droit de toutes les Commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les Commissions sont convoquées et présidées par le Vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Il appartient au Conseil Municipal de décider du nombre de Commissions et du nombre de conseillers siégeant dans chacune d'elle.

I- Fixation du nombre de Commissions et du nombre maximum de membres par Commission

Après exposé du cadre réglementaire, Madame la Maire propose de créer, en parallèle du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), 4

Commissions Municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au Conseil Municipal ; ces 4 Commissions regroupent des thématiques particulières pouvant correspondre à autant de groupes de travail :

La Commission 1, intitulée « EXPERTISES », regroupe les thématiques suivantes :

- L'Urbanisme Opérationnel et Stratégique, et la Voirie.
- La Rénovation et la Gestion des Bâtiments.
- La Transition Energétique des Bâtiments.
- Le Suivi des Travaux.
- La Gestion des Risques.
- La Gestion du Patrimoine Naturel.

La Commission 2, intitulée « BIEN VIVRE À GENECH », regroupe les thématiques suivantes :

- Le Conseil Municipal des Enfants, et la Relation Mairie-Ecole-Familles.
- Les Relations avec les Commerçants, les Marchés.
- La Jeunesse et l'ALSH.
- L'Action Sociale, l'Enfance et les Seniors.
- La Prévention.

La Commission 3, intitulée « ANIMATION ET COMMUNICATION », regroupe les thématiques suivantes :

- La Communication et les Réseaux Sociaux.
- La Concertation et les Démarches écocitoyennes.
- La Culture, les Evènements et les Cérémonies.
- Les Arts et Spectacles.
- La Gestion de la Médiathèque.

La Commission 4, intitulée « FINANCES ET FISCALITÉ, RESSOURCES HUMAINES », regroupe les thématiques suivantes :

- Les Finances.
- La Fiscalité.
- Les Ressources Humaines.

Après avoir présenté les 4 Commissions, Madame la Maire propose à l'Assemblée que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque Commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de 10 membres, Madame la Maire comprise.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à main levée par : **23** voix pour – **0** voix contre – **0** abstention, **décide :**

- D'adopter la liste des 4 Commissions Municipales suivantes :
 - . La Commission « Expertises ».
 - . La Commission « Bien Vivre à Genech ».
 - . La Commission « Animation et Communication ».
 - . La Commission « Finances et Fiscalité, Ressources Humaines ».
- D'approuver que les 4 Commissions comportent au maximum 10 membres, Madame la Maire comprise.

Signature du Secrétaire
de Séance :

Ainsi fait et délibéré en séance publique,
les an, mois et jour susdits. Pour copie
conforme,

La Maire

Anne WAUQUIER

Ont signé au registre des délibérations le Secrétaire de Séance désigné ainsi que Madame la Maire de GENECH, conformément à l'Article L.2121-23, alinéa 2 du CGCT.

Le présent acte administratif sera notifié au représentant de l'Etat chargé du contrôle de légalité.

Dès sa transmission au représentant de l'Etat et dans un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture, le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Collectivité ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

II- Désignation des membres par commission

Madame la Maire rappelle que le Conseil Municipal, venant de se prononcer sur la fixation du nombre et de la composition des Commissions, doit maintenant procéder à la désignation des membres de chacune d'elles.

Madame la Maire rappelle qu'il doit être respecté le principe de la représentation proportionnelle : La loi ne fixant pas de méthode précise pour la répartition des sièges de chaque Commission, il appartient au Conseil Municipal de rechercher la pondération politique qui « reflète le plus fidèlement la composition de l'Assemblée Délibérante et qui assure à chacune des tendances représentées en son sein la possibilité d'avoir au moins un représentant dans chaque Commission, sans que les différentes tendances ne bénéficient nécessairement toujours d'un nombre de représentants strictement proportionnel au nombre de conseillers qui les composent » (CE, 26 septembre 2012, n°345568).

Madame la Maire propose donc de désigner à main levée les membres des Commissions, et que chaque Commission comporte au moins une personne de chaque liste d'opposition.

- Pour la Commission « EXPERTISES » :

Les membres candidats sont :

Liste de Madame la Maire : Madame la Maire (d'office), Pierre Dorchies, David Merlin, Gautier Marson, Francisco Serra, Hervé Capelle, Jacques Degraeve.

Liste de Monsieur Grulois : Pascal Grulois.

Liste de Monsieur Malfait : Hugues Malfait.

Il n'y a pas d'autres candidats.

La Commission Expertises est donc composée de 9 membres : Anne Wauquier, Maire ; Pierre Dorchies ; David Merlin ; Gautier Marson ; Francisco Serra ; Hervé Capelle ; Jacques Degraeve ; Pascal Grulois ; Hugues Malfait.

- Pour la Commission « BIEN VIVRE À GENECH » :

Les membres candidats sont :

Liste de Madame la Maire : Madame la Maire (d'office), Laurence Dupisson, Milva Masse, Virginie Renard, Guillaume Labarre, Fleury Loyez, Jacques Degraeve, Isabelle Lepoutre.

Liste de Monsieur Grulois : Pascal Grulois.

Liste de Monsieur Malfait : Hugues Malfait.

Il n'y a pas d'autres candidats.

La Commission Expertises est donc composée de 10 membres : Anne Wauquier, Maire ; Laurence Dupisson ; Milva Masse ; Virginie Renard ; Guillaume Labarre ; Fleury Loyez ; Jacques Degraeve ; Isabelle Lepoutre ; Pascal Grulois ; Hugues Malfait.

- Pour la Commission « ANIMATION ET COMMUNICATION » :

Les membres candidats sont :

Liste de Madame la Maire : Madame la Maire (d'office), Hélène Soulard, Stéphanie Blanchard, Sophie Berqué, Jean-Christophe Carlier, Virginie Renard, Stéphanie Gernez, Isabelle Lepoutre.

Liste de Monsieur Grulois : Patricia Moissette.

Liste de Monsieur Malfait : Hugues Malfait.

Il n'y a pas d'autres candidats.

La Commission Expertises est donc composée de 10 membres : Anne Wauquier, Maire ; Hélène Soulard ; Stéphanie Blanchard ; Sophie Berqué ; Jean-Christophe Carlier ; Virginie Renard ; Stéphanie Gernez ; Isabelle Lepoutre ; Patricia Moissette ; Hugues Malfait.

- **Pour la Commission « FINANCES ET FISCALITÉ, RESSOURCES HUMAINES » :**

Les membres candidats sont :

Liste de Madame la Maire : Madame la Maire (d'office), Pierre Dorchies, Stéphanie Blanchard, Jean-Christophe Carlier, Guillaume Labarre, Fleury Loyez.

Liste de Monsieur Grulois : Hervé Guyon.

Liste de Monsieur Malfait : Hugues Malfait.

Il n'y a pas d'autres candidats.

La Commission Expertises est donc composée de 8 membres : Anne Wauquier, Maire ; Pierre Dorchies ; Stéphanie Blanchard ; Jean-Christophe Carlier ; Guillaume Labarre ; Fleury Loyez ; Hervé Guyon ; Hugues Malfait.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a désigné :

- Anne Wauquier, Maire ; Pierre Dorchies ; David Merlin ; Gautier Marson ; Francisco Serra ; Hervé Capelle ; Jacques Degraeve ; Pascal Grulois et Hugues Malfait, membres de la Commission « EXPERTISES ».
- Anne Wauquier, Maire ; Laurence Dupisson ; Milva Masse ; Virginie Renard ; Guillaume Labarre ; Fleury Loyez ; Jacques Degraeve ; Isabelle Lepoutre ; Pascal Grulois et Hugues Malfait, membres de la commission « BIEN VIVRE À GENECH ».
- Anne Wauquier, Maire ; Hélène Soulard ; Stéphanie Blanchard ; Sophie Berqué ; Jean-Christophe Carlier ; Virginie Renard ; Stéphanie Gernez ; Isabelle Lepoutre ; Patricia Moissette et Hugues Malfait, membres de la commission « ANIMATION ET COMMUNICATION ».
- Anne Wauquier, Maire ; Pierre Dorchies ; Stéphanie Blanchard ; Jean-Christophe Carlier ; Guillaume Labarre ; Fleury Loyez ; Hervé Guyon et Hugues Malfait, membres de la commission « FINANCES ET FISCALITÉ, RESSOURCES HUMAINES ».

Signature du Secrétaire
de Séance :

Ainsi fait et délibéré en séance publique,
les an, mois et jour susdits. Pour copie
conforme,

La Maire

Anne WAUQUIER

Ont signé au registre des délibérations le Secrétaire de Séance désigné ainsi que Madame la Maire de GENECH, conformément à l'Article L.2121-23, alinéa 2 du CGCT.

Le présent acte administratif sera notifié au représentant de l'Etat chargé du contrôle de légalité.

Dès sa transmission au représentant de l'Etat et dans un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture, le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Collectivité ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.